

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, COMMERCE, INDUSTRIE

ANNONCES JUDICIAIRES, ADMINISTRATIVES & COMMERCIALES

BULLETIN COMMERCIAL DE ROUBAIX ET TOURCOING

Le journal paraît les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

ABONNEMENT : { Pour Roubaix, trois mois, 7 francs, 50
 ; six mois, 14 ;
 ; un an, 25 }

Les lettres, réclamations et annonces doivent être adressées au rédacteur-gérant, bureau du Journal, rue Nain, 1.

Les abonnements, annonces et réclames sont payables d'avance.

Toutes les communications relatives au Journal doivent être déposées la veille de la publication.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

Les annonces et les abonnements sont reçus :
A LILLE : chez M. BÉGIN, libraire, rue de la Grande-Chaussée,
A PARIS : chez M. LAFFITE-BULLIER, 20, Rue de la Banque.

ROUBAIX, 22 AVRIL 1869.

Bulletin politique.

Nous vivons dans la même ignorance au sujet de la marche des négociations engagées sur la question franco-belge. Le départ de M. Frère-Orban pour Bruxelles est toujours annoncé comme prochain, et toujours retardé. On croit que M. Frère-Orban portera lui-même à son gouvernement les propositions françaises. Le conseil général belge de l'Association internationale des ouvriers vient de faire savoir aux associés, par une circulaire rendue publique, que des perquisitions domiciliaires ont été opérées chez chacun de ses membres ; il annonce, en outre, l'arrestation de son secrétaire, M. Hiss. Le meeting annoncé par l'Internationale pour le dimanche 18 avril et qui devait se tenir à Lize-Seraing, n'a pas donné les résultats que pouvaient en attendre ses organisateurs. La réunion a été très peu nombreuse : le journal *Le Nord* dit même qu'elle a fait « fiasco ». Les ouvriers commencent-ils à voir clair dans les projets de ceux qui les poussent aux désordres ?

Le Corps législatif a adopté, dans la séance de lundi, les dernières sections du budget du commerce et des travaux publics, le budget du ministère de la Maison de l'Empereur et des Beaux-Arts, et les sections du Ministère des finances relatives aux frais de régie des grandes administrations qui s'y rattachent. Aucun amendement n'a trouvé grâce devant la Chambre, pas même celui de M. Planat, plaçant pour les cognacs de la Charente, que les Etats-Unis frappent d'un droit de 1,115 francs par hectolitre ! C'est la doctrine Monroë appliquée aux spiritueux hygiéniques.

A propos des subventions théâtrales (budget du ministère de la Maison de l'Empereur et des Beaux-Arts), le commissaire du gouvernement a déclaré que l'administration ne se refusait point de tenter une négociation qui aurait pour résultat d'amener la ville de Paris à contribuer à la subvention des théâtres, mais comme il n'y a pas de loi qui contraigne la ville à faire ce sacrifice, on ne saurait garantir le succès de cette démarche.

La Chambre des députés de Florence a adopté par 211 voix contre 33 le projet de loi portant abrogation de la loi en vertu de laquelle les jeunes gens qui se destinaient à l'état ecclésiastique étaient exemptés du service militaire.

Une folie ajoutée à tant d'autres.

Le ministre des finances a donné ensuite connaissance aux représentants du pays de son exposé financier.

Le déficit total à la fin de 1869 s'élevait à 614 millions. On y fera face avec les bons du Trésor pour 300 millions, et avec l'emprunt de la Banque pour 378 millions, total 678 millions.

Au 1^{er} janvier 1870, le Trésor aura un fonds disponible de 63 millions environ.

Le déficit pour 1870 est évalué à 94 millions.

J. REBOUX.

L'Eglise et l'Etat.

On lit dans le Journal de Paris : « Nous avons eu quelquefois sujet de dire que la nouvelle formule à la mode : » séparation de l'Etat, » nous paraissait aussi vague que la formule religieuse et philosophique du seizième siècle et du dix-

huitième : liberté des cultes, liberté de conscience » est claire et nette. L'Italie est en train de nous montrer que « par séparation de l'Eglise avec l'Etat, » il faut entendre à l'occasion la mise sous le joug de l'Etat des églises et des consciences. On s'est mis à discuter avant-hier au Parlement de Florence une motion parlementaire en vertu de laquelle, sous prétexte que l'Etat et l'Eglise ne se connaissent pas l'un l'autre, les jeunes gens qui se destinent au sacerdoce cesseraient d'être exempts du service militaire. Cette loi étant adoptée, le prêtre de Jésus-Christ ira faire son noviciat dans les entretiens édités de la chambre. C'est ainsi qu'il se préparera au pur service de Dieu. On prétend créer la prodigieuse promiscuité du sanctuaire et de la caserne, et on appelle cela la séparation de l'Eglise et de l'Etat ! »

Le capital et le travail.

On a beaucoup parlé, dans ces derniers temps, dans les réunions publiques de Paris, de l'association, comme devant remplacer le salariat. Des orateurs socialistes, membres de l'Association internationale des Travailleurs, se sont vainement évertués à prouver « que le capital est l'ennemi naturel du travail, » qu'il y a et il y aura toujours antagonisme d'intérêts entre les ouvriers et les patrons jusqu'à ce qu'on ait « organisé le travail. » En attendant, disent et pensent les socialistes, ce qu'il y a de mieux à faire, c'est d'organiser la guerre contre ces intérêts fatalement hostiles, et tel est le but que s'est proposé l'Association internationale des Travailleurs, groupe de socialistes que travaillent les idées les plus fausses en matière d'économie politique et sociale. Les doctrines de cette Trade's-Union cosmopolite nous ont valu, tout récemment, la grève des ouvriers typographes et des moçons de Genève, les désordres si regrettables de Seraing et les troubles actuels du Borinage. L'intervention visible de cette association dans ces tristes circonstances, a prouvé que ces actes sont plus que jamais en concordance avec ses doctrines.

Cette société, composée en majeure partie de Français, et qui, partout où elle s'est établie, reçoit le mot d'ordre de Paris, se propose, on le sait, d'arriver à l'amélioration des classes ouvrières en déclarant la guerre aux patrons, et espère enrichir les travailleurs en ruinant les patrons qui leur procurent du travail.

Quand donc les ouvriers seront-ils débarrassés sur les bienfaits illusoirs et négatifs d'une association de ce genre ? Des grèves ruineuses pour eux, parfois même des troubles et des désordres regrettables, — ainsi que cela s'est vu, ainsi que cela se voit malheureusement encore, — voilà le seul bilan de cette association de travailleurs coalisés contre les patrons, de cette ligue du travail contre le capital.

Et cependant, à l'aide du simple bon sens, l'ouvrier n'ignore pas que pour qu'il cesse d'être solitaire et qu'il devienne associé à l'entreprise, il faut qu'il ait un capital suffisant pour vivre en attendant le succès de l'entreprise ; il faut qu'il puisse courir la chance des pertes ; condition assez difficile à remplir. Croire que cette condition peut être évitée, c'est croire l'impossible. — En admettant cette condition remplie, l'ouvrier ne toucherait, en moyenne, pour sa part éventuelle des bénéfices et pertes compensés, que ce qu'il touche d'une manière fixe et assurée sous forme de salaire.

Quoi qu'ils fassent, les salariés, bien qu'entièrement libres possesseurs de leur personne, de leurs facultés et de leur tra-

vail, — (et c'est en cela que gli leur droit de faire grève), — ne parviendront jamais qu'à déterminer une hausse artificielle et de peu de durée des salaires et des profits.

Le mécanisme de la loi générale des salaires est simple et invariable. Y a-t-il beaucoup d'ouvriers pour faire un travail donné, ils offrent leurs services au rabais, et le salaire baisse. Y a-t-il le peu d'ouvriers dans les mêmes conditions, ils peuvent avoir plus de prétentions et le salaire hausse. D'un autre côté, y a-t-il, pour le même nombre d'ouvriers, beaucoup de capitaux à occuper, ou ce qui revient au même, beaucoup de travail à faire, les ouvriers peuvent être plus exigeants et le salaire hausse. Y a-t-il, dans les mêmes conditions, peu de capital disponible, peu de travail à faire, les ouvriers ne peuvent pas se montrer exigeants et le salaire tend à baisser.

Les salaires haussent quand le nombre des ouvriers diminue et quand les capitaux augmentent ; ils baissent, quand le nombre des ouvriers augmente et quand les capitaux diminuent. C'est ce que l'économiste Cobden faisait bien comprendre à des ouvriers anglais, en leur disant : « Quand deux ouvriers courent après un maître, les salaires baissent : — ils haussent quand deux maîtres courent après un ouvrier. » — Donc, ce qui fait hausser les salaires, c'est l'abondance du capital et la diminution du nombre des ouvriers. Ce qui fait baisser les salaires, c'est la rareté du capital et l'augmentation des ouvriers. Ce qui est désirable avant tout, pour les ouvriers, c'est l'abondance du capital et le nombre des capitalistes et des entrepreneurs qui, ayant besoin d'ouvriers, les sollicitent par des augmentations de salaires.

Les socialistes disent donc une bien grande sottise lorsqu'ils avancent que « le capital est l'ennemi du travail. »

Ce qui est encore désirable pour les ouvriers, avoir le maintien de la tranquillité et sécurité sans laquelle le capital se retire et ne s'engage pas dans les entreprises. C'est ce qu'oublie trop l'Association internationale des Travailleurs, qui cherche à susciter partout des grèves, partant des troubles et des désordres dont les ouvriers subissent, plus que personne, les conséquences.

C'est une illusion de compter sur les ressources de l'Association internationale pour la suppression ou le soulagement de la misère, occasionnée par les salaires peu élevés. C'est une illusion de compter sur des réorganisations politiques qui ne peuvent avoir cette portée, ou sur les combinaisons sociales rêvées par les chefs d'école socialistes, parce qu'elles sont vaines ou utopiques. La vie est toujours un combat, et le progrès est à ce prix.

Ce qu'il faut rechercher et demander, et ce qui, d'ailleurs, est une marque et un des résultats les plus précieux du progrès, c'est que le passage d'une condition à l'autre devienne de plus en plus facile à l'effort consciencieux et au travail persévérant. On serait dans l'erreur en demandant davantage, car, avant tout, il faut les efforts individuels de ceux que la misère a atteints par suite du malheur, du travail ou de l'inconduite, et qui sont cruellement déçus, s'ils comptent pour leur bien-être, soit sur un meilleur gouvernement, soit sur la générosité des autres, soit sur une autre organisation sociale quelconque.

Pour compenser l'inégalité des conditions, qui est la loi de ce monde, il n'y a

pas deux manières de s'élever dans l'échelle sociale, — ce dont nous avons la liberté, — il n'y en a qu'une : celui qui n'a rien doit chercher à employer son temps d'une manière lucrative et continue, à économiser une partie de son salaire et à le capitaliser sous une forme matérielle, ou bien sous une forme immatérielle, en acquérant plus de savoir et d'habileté.

Des principes posés dans le cours de cet article, il ressort clairement à nos yeux, que toute tentative faite pour déterminer une hausse artificielle des profits et des salaires tourne finalement, on ne saurait trop le répéter, au détriment de ceux qui entreprennent de modifier, à leur profit égoïste, la loi générale des échanges et des salaires.

Voilà pourquoi nous déplorons, dans l'intérêt des ouvriers eux-mêmes, les essais d'organisation cosmopolite de la guerre du travail contre le capital, dont l'Association internationale des Travailleurs a pris l'initiative. Il y a bien peu de guerres qui rapportent ce qu'elles ont coûté, en admettant qu'il y en ait ! Et c'est pourquoi nous engageons les ouvriers et les partisans de grèves qui seraient tentés de céder aux suggestions de l'Association internationale, à se souvenir de cet aphorisme en bon vieux français du fabuliste :

Tel cuide enseigner autrui,
 Qui souvent s'enseigne soi-même...

Ch. NUNBEL.

Les troubles de Belgique continuent ; mais l'émeute a quitté le caractère violent qu'elle avait durant les premiers jours, pour entrer dans une période silencieuse qui n'est pas moins redoutable. A quoi faut-il attribuer ce brusque changement de système ? On avait accusé l'Association internationale des travailleurs d'avoir poussé les ouvriers belges à l'émeute ; celle-ci s'en est défendue et a publié l'Adresse qu'elle a envoyée aux ouvriers de Seraing. Nous extrayons de ce document le passage suivant, qui fait connaître de quelle nature est la patience qu'elle préche :

« Donc, compagnons, comprimez un moment vos légitimes colères et ne répondez pas aux provocations de l'armée. Songez que vos maîtres ne demanderaient que de vous voir répondre à la violence par la violence, pour avoir le prétexte d'une répression plus sanguinaire encore. Songez que vos frères des autres parties du pays n'ont pas encore tous compris la nécessité de secouer leurs chaînes, et qu'une série de soulèvements successifs ne pourrait amener qu'une série d'échecs successifs. Songez que lors même que tous les ouvriers belges s'entendraient pour faire triompher leur cause, ils seraient impuissants, aussi longtemps que dans les grands Etats de l'Europe le despotisme trônait triomphant sur les cadavres de ses victimes. Songez enfin que l'émeute ne conduit à rien ; qu'il faut que la révolution soit préparée ; qu'il faut que du jour où elle sera triomphante, elle puisse, presque sans secousses, substituer un nouvel ordre de choses au lieu et place de l'ancien ordre, qui n'est plus que du désordre. »

Ainsi, compagnons, du calme ; maintenez vos prétentions légitimes, mais ne vous laissez pas entraîner à la violence. Sachez attendre ! Votre jour viendra.

Entrez en masse dans l'Association internationale des travailleurs. Là vous apprendrez vos droits et les moyens que vous devez employer pour les faire triompher ; là vous vous unirez à vos frères de tous les pays et de toutes les parties du monde entiers. Et lorsque toutes les forces ouvrières seront unies et instruites de ce qu'elles auront à faire, ce jour-là, de tous les points du monde à la fois, les travailleurs feront entendre leur voix, qui fera croquer l'iniquité et inaugurer la justice. Ce jour-là, compagnons, nous ne

vous dirons plus : Soyez calmes ; nous vous crierons : En avant !
 Jusque-là, soyez patients et attendez votre heure.

Bruxelles, le 13 avril 1869.
 Le conseil général belge.

La pièce se termine par le conseil donné aux ouvriers de ne pas se rendre au travail. Le conseil a été suivi ; si la tranquillité est à peu près rétablie à Seraing, une grève a eu lieu à Boussu et à Dour ; ce qui montre l'autorité dont ces associations sont investies. (*Monde*)

La chambre de commerce de Saint-Quentin et du département de l'Aisne s'était abstenue, jusqu'ici, de prendre part aux manifestations économiques des divers centres industriels. Elle s'était contenue de signaler au préfet les fâcheuses conséquences du nouveau régime commercial sur les principales fabrications de la contrée qu'elle représentait, en la priant de vouloir bien les faire connaître au gouvernement impérial. C'était à cela que s'étaient bornées ses démarches, tant elle redoutait les démonstrations extérieures qui, suivant ses expressions mêmes, auraient pu agiter les populations et semer la défiance. Le *Journal de Paris* annonce que comme les modifications qu'on croyait obtenir au régime en vigueur ne sont pas venues, la chambre de Saint-Quentin, malgré son esprit tout pacifique et même quelque peu timoré, a pris le grand parti de s'adresser directement à M. le ministre du commerce, et de lui présenter un exposé de la situation du travail national dans le département de l'Aisne. Ce tableau n'est pas brillant, et les faits qui en ressortent viennent s'ajouter à ceux qui ont été déjà dénoncés de tous les côtés de la France contre le système économique, inauguré en 1860. La lettre de la chambre de Saint-Quentin est un document de plus à joindre au dossier des traités de commerce.

CORRESPONDANCE PARISIENNE

Paris, mardi 20 avril.

C'est l'époque des petits discours et des courtes phrases ; rien qu'à l'aspect des aînées du compte-rendu in extenso de la Chambre, on voit que la besogne avance ; chaque séance amène les exécutions d'amendements et l'on dit que bon nombre de ceux qui restent à exposer ne seront pas soutenus par leurs auteurs.

L'affaire belge ne s'arrange pas du tout, du moins pas encore : On croit pourtant à une transaction amiable, car les deux Cours sont dans les meilleurs termes ; on en donne comme preuve que le roi et la reine des Belges doivent venir passer quelques jours à Fontainebleau, où l'Empereur se trouvera à l'époque des élections. La question agitée en ce moment est celle-ci : M. Frère-Orban, qui est la cause première du conflit, doit-il se retirer pour laisser à un successeur moins compromis la tâche de faire des concessions, ou bien doit-il lui-même réparer le mal qu'il a fait ? Dans deux ou trois jours nous serons renseignés à ce sujet.

La visite du roi Léopold n'est pas la seule visite princière annoncée pour cet été : On parle de nouveau du voyage en France de l'empereur et de l'impératrice d'Autriche ; mais ce n'est qu'un bruit, peut-être pas même un projet ; or, dans la situation actuelle de l'Europe, il ne faut accueillir qu'avec réserve les projets attribués aux souverains.

L'Empereur, né en 1803, accomplit aujourd'hui sa soixante-unième année.

Le gouvernement est résolu à ne pas présenter de candidats à Paris aux prochaines élections ; il gardera une neutralité absolue. C'est, à notre sens, le parti le plus sage. On assure pourtant que les conservateurs agissent avec plus d'énergie qu'en 1863, et l'on assure que le triomphe de l'opposition ne sera pas aussi complet. Jusqu'à ce jour il est impossible de dire quels seront les candidats définitifs, c'est-à-dire ceux qui devront, dans chaque circonscription, rallier toutes les